

Plan équilibre 22-26 : les mesures retenues par le Parlement jurassien

Intitulé	Description	Vote
RH et formation, culture et sports		
Introduction d'une semaine supplémentaire de congé non payée au sein de l'Etat	Impact salarial d'une semaine non payée concrétisée par la réduction du traitement de/52ème, soit 1.923% pour l'ensemble du personnel administratif et enseignant (sauf apprentis et stagiaires)	Abandonnée par la commission et le Gouvernement
Impacts dans les institutions paraétatiques non concernées par d'autres mesures impliquant une diminution des ressources	Report de l'impact financier en deux étapes : a) dès août 2023, pour les institutions qui ont bénéficié d'une adaptation de l'enveloppe par l'inflation au budget 2023 soit : Centre de puériculture, FAS, Fondation Jules Thurmann, Fondation Père, les Eglises (que pour 2023), Groupe SIDA Jura dès 2024. b) dès 2026, pour les institutions au financement intercantonal : Dépistage des cancers, Registre des tumeurs, CASU 144, Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Université populaire jurassienne, Filières HES et HEP, HEP-BEJUNE, Filières HE-ARC, Universités cantonales, FRI.	Abandonnée par la commission et le Gouvernement
Contribution sur les salaires du personnel de l'administration, du personnel enseignant et des membres du Gouvernement	Pourcentage sur les salaires Réduction linéaire des salaires de la fonction publique de 1,9% et effets semblables sur les contributions aux institutions paraétatiques (à l'exception de la FAS) pour une durée limitée de 3 ans.	Acceptée par 32 voix contre 24 et 3 abstentions

Report de l'impact financier de la mesure 105a sur les institutions paraétatiques telles que mentionnées à la mesure 104b (sauf la FAS)	Pourcentage sur les salaires, sans la FAS	Acceptée par 32 voix contre 24 et 3 abstentions
Transfert de classes sur la formation professionnelle duale	Objectifs : 1) Augmenter la part de dual dans la formation de maturité professionnelle commerciale. 2) Introduire un système de régulation de filière à plein temps tant à l'Ecole de commerce qu'à l'Ecole de culture générale.	Accepté par 46 voix contre 12 et 1 abstention
Cession du centre sportif Porrentruy à la ville (ou SIDP)	Cession du centre sportif à la ville de Porrentruy ou au SIDP et dénonciation de la convention. Les frais d'investissement et d'exploitation reviendraient alors aux propriétaires	Accepté par 31 voix contre 25 et 3 abstentions
Fiscalité et recettes et administration		
Report du dernier palier de l'impôt sur le bénéfice RFFA prévu en 2024 à 2026	Le passage du taux effectif de l'impôt sur le bénéfice de 16% à 15% est reporté en 2026 au lieu de 2024	Accepté par 37 voix contre 21 et 1 abstention
Augmentation dès 2026 des contributions au fonds de formation par les entreprises dans le but de renforcer l'apprentissage et la formation duale	Un financement supplémentaire permettant de renforcer l'apprentissage est sollicité de la part des entreprises sans pénaliser celles qui forment	Accepté par 44 voix contre 2 et 13 abstentions
Adaptation de la marge à la revente sur une partie des moyens d'enseignement	Augmentation des marges sur certains moyens d'enseignement pour couvrir les frais y relatifs	Refusé par 37 voix contre 20 et 2 abstentions

Réorganisation de la Chancellerie et de l'enveloppe pour collaborations transfrontalières	Création d'une équipe de délégués aux affaires extérieures et à la coopération avec une diminution de 0,6 EPT par rapport au personnel existant suite à un départ à la retraite. Réduction à terme de l'enveloppe pour certaines collaborations	Accepté par 37 voix contre 22
Suppression de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (FICD)	Suppression dès 2024 de l'enveloppe versée à la FICD par le budget cantonal	Refusé par 30 voix contre 29
Mesures relatives au Parlement	5 options : a) réduction du nombre de suppléants (dès le 01.01.2026) et dès le 01.01.2024 réduction des indemnités des séances de groupe (120.- au lieu de 150.-) b) dès le 01.01.2026 : suppression des suppléants c) dès le 01.01.2024 : réduction des indemnités de groupes à 100 francs d) baisse linéaire de 2% sur les indemnités e) dès le 01.01.2024 : réduction des indemnités de groupe à 120 francs	Accepté tacitement
Aides sociales et individuelles et sécurité publique		
Renforcer les prestations ambulatoires en matière de protection de l'enfance pour éviter les institutionnalisations	Renforcement du dispositif autour des enfants susceptibles d'être placés ou des enfants pouvant revenir dans leur famille après un placement. Augmentation des EPT aux SSR et des prestations de soutien à domicile. L'impact financier se base sur une réduction des placements.	Accepté tacitement

Prise en compte du cumul des revenus des couples vivant en concubinage pour l'octroi des subsides LAMAL	Cumul du revenu déterminant unique (RDU) des deux concubins pour définir le droit aux réductions de primes maladie pour les enfants. L'impact financier reste à déterminer	Accepté tacitement
Diminution du seuil maximal pour l'octroi du subside pour les primes d'assurance maladie	Réduction du seuil déterminant pour recevoir des subsides de primes maladie de 56'999 francs à 52'999 francs	Accepté par 35 voix contre 17 et 2 abstentions
Supprimer l'offre résidentielle en matière de lutte contre les addictions	Redimensionnement voire suppression du site de Clos-Henri de la Fondation Addiction Jura qui présente une occupation très faible. Renforcement du pôle ambulatoire	Accepté par 26 voix contre 16 et 14 abstentions
Centraliser le versement de l'aide sociale au sein des services régionaux	reprise de la prestation "versement de l'aide sociale" par l'Etat ou les services régionaux. L'Etat devrait engager 2 EPT pour assumer cette nouvelle tâche et les communes supprimer l'équivalent de 4 EPT selon les estimations. La mise en œuvre est liée à celle relative à la neutralisation des effets financiers entre l'Etat et les communes	Accepté tacitement
Révision du tarif de l'accueil extrafamilial pour la facturation aux parents	Adaptation du tarif minimal de 7,5 à 10 francs puis déplafonnement du montant du salaire déterminant de 13'000 à 15'000 francs	Accepté tacitement
Suppression des subventions à la fanfare de la police	Suppression progressive de la subvention pour la fanfare de la police	Accepté tacitement
Suppression des remises des frais de police accordées par le Gouvernement aux organisateurs de manifestations sportives	Suppression des remises accordées chaque année par le Gouvernement pour les frais de police aux organisateurs de manifestations sportives. Il est en revanche proposé d'augmenter la subvention "ordinaire" pour certaines manifestations comme le Slow-Lo	Accepté tacitement

Acquisition d'un deuxième radar semi-stationnaire	L'acquisition d'un deuxième radar semi-stationnaire devrait générer de nouvelles recettes (amendes d'ordre, amendes judiciaires et émoluments) pour un montant global estimé à 837'500.-	Accepté par 30 voix contre 25 et 2 abstentions
Installation d'un radar fixe sur l'autoroute au niveau de la galerie de Develier	Selon discussions avec l'OFROU, il pourrait être envisagé d'installer un radar fixe à cet endroit	Refusé par 44 voix contre 14
Diminution de l'indemnisation de l'ECA Jura pour les interventions sur l'A16	L'OFROU a diminué la subvention à l'Etat pour les interventions de la police et des pompiers sur le réseau autoroutier jurassien. Proposition de diminuer la subvention à l'ECA pour l'intervention des pompiers sur l'A16 dans les mêmes proportions	Accepté tacitement
Environnement		
Réduction des subventions aux trottoirs	Suppression des subventions aux communes pour les trottoirs et l'éclairage public	Accepté par 38 voix contre 16 et 3 abstentions
Santé et économie publique		
Réduction des subventions pour l'élevage du bétail	Diminution globale des subventions pour l'élevage du bétail et à la Fondation rurale interjurassienne	Accepté tacitement
Réduction des subventions à la Fondation rurale interjurassienne	Mesure d'économie affectant la Fondation rurale interjurassienne (vulgarisation / promotion produits du terroir)	Accepté tacitement
Réduction de la subvention versé à Jura Tourisme de 100'000 francs compensée par une augmentation de participation des communes	Augmentation de 1 francs par habitant de la contribution des communes aux centres d'accueil de Jura Tourisme. Augmentation supplémentaires provenant de l'uniformisation des taxes de séjour et de meilleures recettes envisagées	Accepté tacitement

Subvention à RIO	Réduire le montant de la subvention (350'000.-) du canton du Jura au Réseau d'information et d'orientation de la personne âgée en répercutant une partie des coûts sur les établissements.	Accepté tacitement
Augmentation de la quote-part patient dans la prise en charge à domicile	La quote-part patient passe de 5.- à 10.- par jour	Refusé par 30 voix contre 29
Augmentation du recours au PC en lien avec l'augmentation de la quote-part patient	L'augmentation de la quote-part patient entraîne une légère augmentation des recours aux prestations complémentaires	Refusé par 30 voix contre 29
Réduction de 2% sur toutes les rubriques du budget où cela est possible à l'exception des salaires		Refusé par 51 voix contre 6 et 1 abstention
Fiscalité et recettes et administration		
Compensation financière des communes au PE 22-26 à 90%	Un mécanisme est mis en place afin de garantir un effet financier neutre par rapport aux mesures qui concernent l'ensemble des communes	Accepté par 40 voix contre 11 et 8 abstentions